

## **Rapport de la CoFin sur le préavis N° 15-2019 concernant la construction d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment forestier (La Praz)**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des Finances s'est réunie le lundi 2 septembre 2019 à 19h30. Etaient présents: Messieurs Stéphane Jaquet, Marc Châtelain et Alain Vionnet, président ainsi que Madame Barbara de Kerchove, rapporteure. Se sont excusés, Messieurs Roland Rapin, Pascal Vienet et Cédric Tercier.

Monsieur Alain Bovay, Syndic, responsable des Finances et M. Roulet, chef de service ont participé à cette séance. Nous les remercions pour leurs explications et leur disponibilité.

### **Présentation du préavis**

Depuis 2009, la Municipalité a manifesté la volonté de développer le photovoltaïque sur les bâtiments communaux. Elle nous demande aujourd'hui un crédit de CHF 160'000.00 pour financer la construction d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment forestier de La Praz.

Engagé depuis le début de la démarche, un consultant (Rochat Solaire) a accompagné la démarche et permis d'établir des priorités. Le projet de La Praz s'inscrit dans ce processus.

Après avoir posé quelques questions d'ordre technique, la Commission demande si la possibilité d'autoconsommation avec stockage passif a été envisagée. Ce n'est pas le cas.

La Commission demande pourquoi le choix de panneaux chinois. Par économie : la Municipalité estime à quelque CHF 5'000.- l'économie qui peut être faite sur le devis.

### **Aspects financiers**

La Confédération subventionnera ce projet à condition que les délais soient respectés (en l'occurrence une mise en service pour février 2020).

Un appel d'offres est prévu par la Municipalité (procédure sur invitation, 4 fournisseurs potentiels sont envisagés), ceci conformément à la loi sur les marchés publics et son règlement.

A la question de savoir ce qu'elle fera si les offres dépassent le budget annoncé, la Municipalité répond qu'elle est confiante. Notre mandataire est sérieux et connaît bien le marché. Nous pourrions plutôt avoir une bonne surprise.

La possibilité de revendre le courant, en particulier au restaurant, doit encore être étudiée et affinée.

Les CHF 4000.- portés au titre de frais annuels ont été arrondis par mesure de précaution.

### **Coûts et amortissement**

La Municipalité propose de financer cet investissement par la trésorerie courante et d'amortir cet investissement sur une durée de 20 ans.

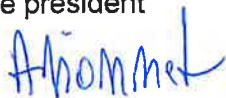
## Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibérations, à l'unanimité, les membres présents de la CoFin proposent au Conseil communal et sous réserve des conclusions de la commission ad-hoc d'approuver les conclusions du préavis N° 16-2019, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 160'000.00 ;
- Autoriser la Municipalité à encaisser la participation unique de ProNovo
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum;
- Analyser la possibilité de raccorder l'Auberge de la Veveyse .

Pour la CoFin :

Le président



Alain Vionnet

La rapporteure



Barbara de Kerchove